

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2016

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire
Absents excusés : Sébastien Brunaud, Julien Laville, Philippe Vuillemin.
Absente : Sophie Desbiez-Piat.
Estelle Mathey est nommée secrétaire de séance.
Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2016

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 8 avril 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budget communal

Afin de régler la facture de l'entreprise Sapolin Frères concernant le débroussaillage de la parcelle C496, il convient d'augmenter les crédits ouverts au compte 61521 (entretien de terrain) d'un montant de 5 400 € TTC.
Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative.

3. Voirie

► Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir du terrain au prix de 17 € le m² :
 - 103 m² (parcelles F122, F774 et F775) de M. SAPOLIN Philippe
 - 6 m² (parcelles F776 et F778) de M. et Mme SAPOLIN Philippe
- de vendre du terrain au prix de 17 € le m² :
 - 28 m² (parcelle F770) à M. SAPOLIN François
 - 87 m² (parcelles F769 et F772) à M. SAPOLIN Philippe
 - 45 m² (parcelle F771) à M. et Mme SAPOLIN Philippe

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces opérations et l'autorise à signer tous actes et pièces y afférents.

► Des devis pour des travaux de voirie ont été demandés à 5 entreprises, les propositions retenues, à l'unanimité, par le Conseil municipal sont les suivantes :

- Impasse Verger Grangier : Entreprise PERY pour 19 216,32 € TTC
- Aire de jeux : Entreprise PERY pour 4 466,70 € TTC
- rue des Pellerets : Entreprise PERY pour 12 767,22 € TTC
- Chemin de Brillin et chemin de la Rose : Entreprise ECTPA Chouffe pour 19 602,00 € TTC avec fourniture de pierres.

► ASA Côte d'Anroz : Le Maire informe le Conseil municipal des futurs travaux envisagés par l'ASA de la Côte d'Anroz sur le territoire de la commune ainsi que du prêt nécessaire au financement de ces travaux.
Il propose que la commune se porte caution auprès de l'organisme bancaire pour la garantie de ce prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour cette proposition.

4. Cimetière

Des devis ont été demandés pour le réaménagement de l'espace cinéraire, la proposition retenue, à l'unanimité, par le Conseil municipal est celle de l'entreprise Franzl pour un montant de 4 562,00 € TTC.

5. Lotissement de Thurey

Le Maire expose au Conseil municipal le projet d'exécution des travaux d'aménagement du lotissement et sollicite les autorisations nécessaires pour engager la procédure de passation du marché public.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner les autorisations nécessaires au Maire.

Il est d'ores et déjà possible de se porter acquéreur d'une parcelle.

6. Chantiers jeunes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accueillir des ados dans le cadre des chantiers loisirs jeunes encadrés par l'animateur territorial de la CCVA courant du mois de juillet 2016 pour 2 journées.

La subvention versée sera de 10 € par jour et par jeune.

7. GAEC du Bois de Sante

Le Maire rappelle le différend qui nous oppose avec le GAEC du Bois de Sante et le contenu des courriers échangés. Il informe le Conseil municipal de la transmission du dossier au service juridique de notre assureur.

8. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs (SDCI)

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'arrêté préfectoral du projet du nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV) composé des communes de : Adam-lès-Vercel, Avoudrey, Belmont, Bremondans, Chaux-lès-Passavant, Chevigney-lès-Vercel, Consolation-Maisonnettes, Courtetaïn-et-Salans, Dompriel, Épenouse, Épenoy, Étalans, Étray, Eysson, Fallerans, Flangebouche, Fournets-Luisans, Fuans, Germéfontaine, Grandfontaine-sur-Creuse, Guyans-Durnes, Guyans-Vennes, Landresse Laviron, Longechaux, Longemaison, Loray, Magny-Châtelard, **et extension aux communes de Gonsans, de Naisey les Granges et Les Premiers Sapins.**

Remarque :

Dans le cadre de la cohérence territoriale, nous regrettons l'absence de la commune de Bouclans dans ce projet.

Nous lui apportons tout notre soutien dans le combat qu'elle mène pour son intégration à la CCPPV.

Nous souhaitons vivement qu'une décision favorable à sa demande soit prise lors de la prochaine commission restreinte de la CDCI.

9. Forêt

Parcelle boisée : Le Maire rappelle la décision favorable du Conseil municipal en date du 25 mars 2016 pour l'acquisition d'une parcelle de bois (ZH 19) de 2 ha 60 a à M. Robert Redoutey.

Après comparaison de 2 estimations, le Maire propose l'achat de cette parcelle pour un montant de 22 000 € (non soumis à TVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle de bois ZH 19 pour un montant de 22 000 € à M. Robert Redoutey
- donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette opération et l'autorise à signer tous actes et pièces y afférents.

10. Questions diverses

➤ École : Confronté à la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée prochaine et compte-tenu des investissements effectués dans le bâtiment scolaire, il n'est pas envisageable que le Maire donne son accord pour l'inscription d'enfants de la commune dans une école publique de communes voisines.

Les situations particulières (médicales entre autres) font l'objet d'une décision qui n'appartient pas à la commune.

Deux demandes pour de telles situations ont été présentées au Conseil municipal qui s'est prononcé contre la délivrance d'une autorisation de départ (Contre : 7, pour : 0, abstentions : 4) laissant l'académie statuer.

➤ Cartes avantages jeunes : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2016, la carte avantages jeunes, saison 2016/2017, au prix de 6 €.

La commune financera 1 € par carte.

➤ Projet TEPOS (Territoires à énergie positive) : Lors de la rencontre avec l'animateur TEPOS, M. Villain, nous avons été informés d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le Conseil municipal a décidé de s'associer au projet.

➤ Dates à retenir :

24 juin 2016

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Jacky Morel

La secrétaire de séance,
Estelle Mathey